

Foire aux questions et réponses

Nouveau certificat de naissance

Quelles sont les caractéristiques du nouveau certificat de naissance?

Le nouveau certificat de naissance fait 125 mm (5 po) de largeur sur 176 mm (7 po) de hauteur. Il a été conçu de façon à dissuader les gens de le transporter dans leur portefeuille ou leur sac à main parce qu'il est souvent perdu ou volé. Comme il s'agit d'une pièce d'identité essentielle, le certificat de naissance doit être rangé en lieu sûr en tout temps, sauf en cas de besoin.

Le papier utilisé contient du plastique polymère qui offre un haut niveau de sécurité. Le document comporte aussi les caractéristiques suivantes :

- deux fenêtres transparentes dont l'une a la propriété de changer de couleur et l'autre comporte trois feuilles d'érable qui semblent flotter;
- deux filigranes avec zones ombrées – des feuilles d'érable et des bernaches du Canada;
- une bande sur laquelle est répété le mot « CANADA »;
- une impression en relief semblable à celle qu'on trouve sur les billets de banque canadiens;
- une impression avec une encre de couleur changeante, « CANADA » en trois vagues sous la fenêtre claire contenant les feuilles d'érable (violet/vert);
- les armoiries de la province en couleur avec le sceau de l'administration et une signature.

Le nouveau certificat contient aussi certaines caractéristiques d'ordre judiciaire qui aideront les autorités policières à confirmer la validité du document.

Pourquoi modifie-t-on ce document?

La présentation actuelle du certificat remonte à plus de vingt ans. Bien que des caractéristiques aient été ajoutées sur le document, les progrès technologiques et les nouvelles menaces relatives au vol d'identité, à la falsification et à la contrefaçon ont fait prendre conscience au Conseil de la statistique de l'état civil du Canada qu'il était temps de modifier le document de manière à assurer son intégrité et sa fiabilité et de rassurer le public.

Les Terre-Neuviens-et-Labradoriens qui possèdent un ancien certificat de naissance devraient-ils s'inquiéter du vol ou de la fraude d'identité?

Le certificat de naissance est une pièce d'identité essentielle, nous devons toujours être vigilants et nous protéger contre la fraude et le vol d'identité.

Les gens doivent ranger le certificat de naissance en lieu sûr et ils ne doivent pas le laisser dans leur portefeuille ou leur sac à main pour l'utiliser comme pièce d'identité d'usage général.

Bien que les résidents de la province ne soient pas obligés de remplacer leur certificat de naissance en ce moment, il est possible de commander le nouveau certificat en tout temps.

Combien coûtera le nouveau certificat de naissance?

Le certificat de naissance coûte 35 \$, et 30 \$ lorsqu'il est commandé en ligne.

Qu'advient-il des anciens certificats - sont-ils encore valides?

Oui.

Votre ancien certificat sera toujours un certificat de naissance valide à Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans certaines circonstances où la sécurité est de la plus haute importance, on demandera aux citoyens de présenter le nouveau document plus sécurisé comme preuve d'identité ou de citoyenneté.

Les anciens certificats seront-ils remplacés gratuitement?

Non. Les frais exigés serviront à couvrir les coûts de production et de délivrance du nouveau certificat.

Les personnes résidant dans une autre province peuvent-elles obtenir le nouveau certificat de naissance?

Elles doivent présenter une demande auprès du gouvernement de la province ou du territoire où elles sont nées. Plusieurs provinces canadiennes ont adopté le nouveau certificat ou prévoient le faire en 2008.

Qu'est-ce que le Conseil de la statistique de l'état civil du Canada?

Il s'agit d'une association regroupant des spécialistes des statistiques de l'état civil de partout et dont le mandat est de perfectionner, renforcer et appuyer le système canadien des statistiques de l'état civil. Chaque province et territoire canadien, tout comme Statistique Canada, est représenté par un membre du Conseil.

Le 25 février 2008